



Société Nationale  
de Colombiculture

**Président : Anthime LEROY**

Rue Henri Bouvier

73630 LE CHATELARD

☎ +33 (0)4 79 54 82 76

✉ anthimeleroy@aol.com

Le Chatelard, le 1<sup>er</sup> juillet 2018

à **M. Gaston Harter**  
**Président de la S.C.A.F.**  
7 rue du Faubourg Poissonnière,  
75009 PARIS

**Objet :** *Identification, statuts.*

Monsieur le Président.

Par courrier du 12 juin 2018, je vous ai confirmé la décision prise par le CA de la SNC du 9 juin, qui vous avait été communiquée à la fin de la réunion à laquelle vous vous êtes joint :

- de se mettre en congé de la SCAF jusqu'au CA de la SCAF du 23 juin,
- et de s'en retirer au lendemain de ce CA si la SNC n'obtenait pas une réponse positive sur les points essentiels que constituent :
  - 1) la gestion par les corps techniques des moyens d'identification de leurs espèces, en l'occurrence les pigeons et tourterelles pour la SNC ;
  - 2) et le respect de l'équité entre les corps techniques en matière de cotisation.

Je suis extrêmement déçu par votre courrier du 26 juin 2018, consécutif au CA de la SCAF du 23 juin 2018, par lequel vous proposez une réunion de concertation le samedi 7 juillet 2018 sur le thème du financement de l'aviiculture française. Pour rappel, la SNC n'a jamais été opposée à adapter les paramètres de ce financement et a même proposé à plusieurs reprises de travailler sur ce sujet.

En revanche votre courrier ne comporte aucune réponse aux questions posées par la SNC et se contente de convoquer une n<sup>ième</sup> réunion sans rapport avec nos demandes fondamentales (points 1 et 2). Le CA de la SCAF du 23 juin avait pourtant toute latitude pour prendre position sur ces questions, sans plus attendre. Je rappelle également que ces mêmes questions vous avaient déjà été posées dans mon courrier du 19 mars 2018, resté sans réponse.

En outre, nous n'avons reçu de votre part que des signaux négatifs, tels la rétention chez vous de notre 3<sup>ème</sup> commande de bagues 2018 et, plus récemment, un courrier recommandé au fabricant de bagues lui interdisant de fournir la SNC. Ces actions sont contraires aux statuts, qui garantissent aux corps techniques la gestion des moyens d'identification, et ne peuvent être acceptées par notre Société Nationale de Colombiculture, qui doit impérativement être en mesure de fournir ses adhérents en bagues.



Société Nationale  
de Colombiculture

**Président : Anthime LEROY**

Rue Henri Bouvier

73630 LE CHATELARD

☎ +33 (0)4 79 54 82 76

✉ anthimeleroy@aol.com

Dès lors, je vous prie de noter que, conformément à sa décision du 9 juin, la SNC ne fait plus partie de la confédération SCAF à compter du 24 juin 2018.

J'en informe M. Gion Gross, président de l'Entente Européenne pour qu'il fasse connaître rapidement au fabricant de bagues que la SNC dispose désormais de l'exclusivité du logo EE pour les pigeons.

Je regrette que vous ayez contraint la SNC à une décision aussi extrême pour conserver ses droits. Dans l'intérêt des éleveurs, elle continuera à coopérer avec les autres corps techniques et les régions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Anthime Leroy  
Président de la SNC